

Direction Générale des Services
GB/FB

DECISION MUNICIPALE N°202467

Décision budgétaire modificative portant virement de crédit n°1 sur Budget Principal

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-024 en date du 22 février 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2024 de la Commune, et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant qu'il convient d'effectuer des virements de crédits à l'intérieur de la section d'investissement,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser les virements de crédits suivants :

Section d'investissement :

Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », compte 10226 « Taxe d'aménagement » : + 5 832 €

Opération 910 « Travaux d'éclairage public », compte 2158 « Autres installations, matériel et outillage techniques » : - 5 832 €

Opération 947 « Parking de Cavalière », compte 21534 « Réseaux d'électrification » : + 130 000 €

Opération 953 « Travaux Saint-Clair », compte 2152 « Installations de voirie » : - 130 000 €

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision municipale lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 26 avril 2024

Le Maire
Gil Bernardi

